

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 mai 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, M. TOURE, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme BOILEAU donne pouvoir à M. BUTIN  
Mme CHOLET donne pouvoir à Mme YILMAZ  
M. PIAT donne pouvoir à M. TOURE  
M. GIBERT donne pouvoir à M. BOURZIK  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme PONCHARD donne son pouvoir à Mme HENNECHART  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme JARY  
M. PELISSIER donne pouvoir à Mme BRECHU  
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. TOURE.

---

### **N°2025.05.38 – Subvention à l'association Au Fil de l'Eau pour la mise en place de l'opération « Passeurs de Marne ».**

Sur présentation de Madame Martine LAMAURT, Maire-Adjoint Déléguée aux Associations, aux Affaires Générales, au Logement, au CMASC et aux Séniors,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-06-30 du 30 juin 2021, qui acte l'adhésion de la Ville à l'association Au Fil de l'Eau,

Considérant que l'association Au Fil de l'Eau a pour vocation la protection, la valorisation et la découverte du patrimoine fluvial en Ile-de-France par le biais d'activités de sensibilisation de tous les publics, l'aménagement et l'entretien des berges ainsi que la formation des adhérents,

Considérant la sollicitation de l'association pour obtenir une subvention de 10 000 € afin de mettre en place une action « Passeurs de Marne » avec la Ville de Neuilly-Plaisance, du samedi 05 juillet au dimanche 31 août 2025,

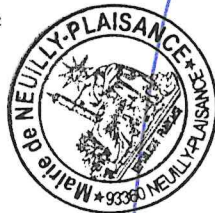
Considérant l'avis favorable de la Commission des Associations, des Affaires Générales, au Logement, du CMASC et des Séniors du 19 mai 2025,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 : ATTRIBUE** une subvention de 10 000 € à l'association Au Fil de l'Eau pour la réalisation d'une action « Passeurs de Marne » du 05 juillet au 31 août 2025.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre l'ensemble des formalités liées à ce dossier et à signer tout document afférent.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Mouhamet TOURE**  
Secrétaire

